



DEROULEMENT DE LA SAISON 2022 – 2023

1) Affiliation et renseignements clubs

Votre affiliation sur le site de FF Volley entrainera systématiquement votre affiliation à la ligue et au comité dont vous dépendez.

Les engagements des équipes départementales doivent être saisis sur le site fédéral, délai de rigueur le 22 août.

J'invite les clubs à s'engager bien avant cette date afin de pouvoir déterminer très tôt la structure des championnats.

2) Licences et recommandations

Nous rappelons que vous avez 30 jours à partir de la date de saisies de vos licences (*hors président, trésorier et secrétaire qui sont obligatoire pour finaliser l'affiliation de votre club*) pour régler administrativement et/ou financièrement vos demandes.

Rappel le certificat médical doit être renouvelé chaque année.

Pour les mineurs pouvant et dont les clubs souhaitent les faire évoluer dans la ou les catégories supérieures il est nécessaire d'avoir le simple ou le double surclassement (*documents joints*). Assurez-vous de la bonne retranscription du statut médical sur la licence. Le triple surclassement est une prérogative de la DTN, soumise à condition.

Rappel le certificat d'honorabilité est obligatoire pour toute licence encadrement (*arbitres, Marqueurs, éducateur sportif, soignant, dirigeant*) document joint.

3) Engagements d'équipes

L'engagement de vos équipes se fait directement sur votre espace club, gestion sportive, engagement départemental.

Si vous avez des spécificités liées au calendrier ou des impératifs concernant l'occupation de vos salles, veuillez les préciser à l'engagement et dans la mesure du possible nous en tiendrons compte.

Les équipes engagées en championnat seront automatiquement inscrites en coupe.

4) Championnats Départemental séniors masculins & féminins

Pour rappel : joueurs (*es*) né (*es*) en 2001 et avant / terrain 18m x 9m / aire de jeu 24m x 15m
Hauteurs de filet : 2,43m séniors masculins / 2,24m séniors féminines
Ballons 260/280gr – pression 0,300/0.325 kg /cm²

5) M21 (juniors 2002-2003-2004) / M18 (cadets 2005-2006-2007) masculins & féminins

Catégorie gérée par la Ligue régionale de Volley des Hauts-de-France : hdf.volley@gmail.com Tél : 03.28.55.93.93

6) M15 (minimes 2008-2009) masculins & féminins

3 niveaux d'engagement, Excellence 6 x 6, Honneur 6 x 6 et Promotion 4 x 4

Engagement en première phase pour le 15 septembre 2022 – début des compétitions octobre 2022

Engagement en deuxième phase pour le 18 décembre 2022 – début des compétitions mi-janvier 2023

Équipes mixte autorisées en honneur, après demande écrite du club et accord écrit de la CDS Nord.

Catégories gérées par le Comité Départemental de Volley-Ball du Nord cd59volleyball@gmail.com /
Tél : 03.28.07.71.25

7) M13 (benjamins 2010-2011) Masculins et féminins

3 niveaux d'engagement, Excellence, Honneur et Promotion.

Engagement en première phase pour le 15 septembre 2022 – début des compétitions fin septembre 2022

Engagement en deuxième phase pour le 18 décembre 2022 – début des compétitions mi-janvier 2023

Équipes mixte autorisées en honneur, après demande écrite du club et accord écrit de la CDS Nord.

Catégories gérées par le Comité Départemental de Volley-Ball du Nord cd59volleyball@gmail.com /
Tél : 03.28.07.71.25

8) M11 (poussins 2012-2013) / M9 (pupilles 2014-2015) masculins féminins & mixtes

Sous forme de plateau, possibilité d'adapter les règles et les pratiques en fonction du public présent et du niveau.

Inscription libre, l'ensemble des documents seront transmis courant septembre.

Le calendrier est calé sur le calendrier minime. Finale interdépartementale Nord / Pas de Calais 13 mai (*sous réserve*).

Les clubs souhaitant accueillir un plateau peuvent déjà se faire connaître.

Catégories gérées par le Comité Départemental de Volley-Ball du Pas de Calais : volley@sport62.fr /

Tél : 03.21.72.67.72

9) M7 (baby 2016 et après) masculins féminins

Surclassement possible pour évoluer aux tournois M11 et école de volley

10) Modification au calendrier

Le pré calendrier permet de caler votre planning général des compétitions avec le planning de vos salles, il vous donne la possibilité de modifier ou inverser les rencontres gratuitement en fonction de votre situation locale, de vos impératifs d'équipes ou du planning de vos salles.

Toutes les modifications de rencontre après la clôture officielle du calendrier doivent faire l'objet d'une demande motivée au Comité **via le site fédéral**. Le club demandeur doit contacter **impérativement** le club adverse afin de convenir d'une date et/ou d'une heure de report (*même provisoire*) avant de saisir toute nouvelle implantation de match.

Après validation par la commission sportive les deux clubs et l'arbitre (*sous réserve d'avoir mis à jour la fiche de renseignement de la CRA*) sont informés directement par mail.

Sans demande de modification validée par le Comité, les rencontres restent implantées à l'adresse, à la date et à l'heure initiale.

Sans accord notifié de la commission sportive départementale les équipes qui participeront à ces rencontres non réimplantées officiellement pourraient se voir sanctionnés d'une pénalité ou d'un forfait.

Il est impératif de prévenir l'arbitre ou le club désigné pour officier en cas de report.

11) Feuilles de match

Les feuilles de match à partir de la saison 2022/2023 deviennent électroniques, ce qui nécessite pour les clubs d'être équipés d'une tablette à domicile avec un opérateur (*marqueur*). Aucun frais de marqueur n'est demandé pour les championnats et coupes gérés par le Comité de Volley-Ball du Pas de Calais.

Comme Convenu lors de l'assemblée Générale du Comité Pas de Calais de Volley-Ball, les clubs souhaitant une aide doivent se rapprocher de celui-ci.

Les clubs ou les personnes souhaitant bénéficier d'une formation de marqueur peuvent en faire la demande à la commission d'arbitrage du Pas de Calais qui fera le relais auprès de la CRA, la formation est de 30€ / personne, afin de justifier le déplacement des formateurs de la Commission régionale d'Arbitrage. Pour limité les coûts un minimum de 8/10 personnes et requit.

La formation à la feuille de Match Électronique **Simplifié** peut être faite de manière autodidactique.

Cette formation ne vous donne pas le statut de marqueur officiel et n'est pas reconnue par la CRA, cela pourrait être pénalisant en cas d'évolution de vos équipes.

Vous avez jusqu'au 1^{er} match de la phase retour pour vous mettre en conformité. Les feuilles de match papier seront donc autorisées avec les mêmes contraintes que cette saison pendant cette période.

12) Arbitrages

Toutes les rencontres des championnats et des coupes seniors Pas de Calais sont arbitrées. Les frais d'arbitrage (20€) et les frais de déplacements (0.33€ du kilomètre - aller/retour) sont à régler avant les rencontres. Pour rappel, chaque club doit mettre à disposition de la CDA **1 arbitre par équipe senior engagé en championnat départemental**.

CRA, chaque arbitre nommé ou club officiant a la possibilité de consulter les désignations qui sont ajoutées ou modifiées et régulièrement mis à jour.

13) Transmission des résultats

Les résultats et la feuille de match électronique doivent être transmis sur site de la FF Volley dès la fin de la rencontre et dans tous les cas avant 18h00

Seul les résultats du dimanche après-midi peuvent être saisis dès la fin de celle-ci et avant 23h00.

En de problème de saisie, veuillez nous communiquer les résultats par mail à la commission sportive en précisant l'erreur rencontrée en indiquant le numéro de la rencontre et les éléments suivants :

Équipe recevant / Nombre de sets / Nombre de points par set

Équipe visiteuse / Nombre de sets / Nombre de points par set

14) Coupe du Pas de Calais sénior masculin & féminin

Toutes les équipes engagées en Championnat départemental sénior participent à la coupe.

L'inscription est gratuite et est limitée à une équipe par club et par genre. Un tirage global est fait en début de saison, les dates vous seront transmises en même temps que le calendrier général. Les frais d'arbitrage sont réglés par chaque équipe, les frais de déplacement de l'arbitre sont à régler par le club recevant.

Les finales se déroulent sur un même site, les frais d'arbitrage sont pris charge par le Comité Pas de Calais.

15) composition des poules départementales 2022/2023

Sous réserve de réaffiliations et d'engagement

Accession régionale Masculin	
1	BEAURAINS 1
2	OIGNIES 1
3	LIEVIN 1
4	ARQUES2
5	LILLERS 1
6	LIS CALAIS 3
7	NOYELLES sous LENS
8	AGNY 1
9	BOULOGNE sur MER 1
10	BOULOGNE sur MER 2

Accession régionale Féminin	
1	SES CALAIS 4
2	ARQUES 2
3	SAINT POL sur TERNOISE
4	BOULOGNE sur MER 1
5	VC HARNES 4
6	OIGNIES 1
7	LIS CALAIS 1
8	LILLERS 2
9	HERSIN COUPIGNY 1

16) Rappels

- N'oubliez pas de réengager vos arbitres.
- Assurez-vous que vos encadrants ou entraîneurs possèdent l'annuaire de clubs et adresses de salles.
- Qu'ils possèdent une copie du Règlement Général des Épreuves Départementales du Pas de Calais
- Qu'ils ont une connaissance des règles de jeu et de l'arbitrage.
- Qu'ils possèdent le récapitulatif des catégories d'âges.
- Que les surclassements des joueurs (*es*) qu'ils accompagnent correspondes bien à la catégorie jouée.
- Vous restez responsable de l'attitude de vos joueurs (*es*), encadrants (*es*), accompagnateurs (*es*) et supporters (*es*) à domicile comme à l'extérieur.

Le 23 juillet 2022 - le président de la commission Sportive
Cichy Jean-Claude